

Réforme PSC : une échéance incontournable pour les hospitaliers

François-Xavier Schaeffer, Directeur Conseil Protection Sociale et Santé au sein de CGI Business Consulting, décrypte les implications de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique hospitalière. Avec une entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2027, il souligne l'urgence pour les établissements de santé d'engager dès à présent une préparation structurée, afin de transformer cette contrainte réglementaire en véritable levier d'attractivité et de performance sociale.

Une réforme structurante aux impacts RH et financiers majeurs

La réforme PSC dans l'hospitalière constitue une évolution majeure pour les établissements publics de santé. Son calendrier de mise en œuvre vient d'être acté avec l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. L'échéance est désormais fixée au 1er janvier 2027.

L'enjeu réside désormais dans la capacité des établissements à engager concrètement les travaux préparatoires nécessaires, dans des délais contraints.

Un secteur hospitalier encore inégalement préparé

Au début de l'année 2026, le paysage de la Fonction publique hospitalière apparaît contrasté à la perspective de cette échéance. De nombreux établissements n'ont pas encore défini de stratégie formalisée ni établi de calendrier opérationnel précis. Les négociations avec les organisations syndicales, pourtant indispensables à la mise en œuvre du dispositif, sont encore très hétérogènes.

À l'inverse, certains établissements, souvent les mieux structurés sur le plan des ressources humaines ou déjà confrontés à de fortes tensions d'attractivité, ont pris une longueur d'avance. Ils ont engagé des diagnostics approfondis, réalisé des simulations financières et amorcé des réflexions sur les modalités concrètes de déploiement.

Cette dynamique différenciée accentue les écarts entre établissements, alors même que tous sont confrontés à des problématiques communes : difficultés de recrutement persistantes, niveaux d'absentéisme élevés, pénibilité des métiers et exposition accrue aux risques professionnels.

Dans ce contexte, la PSC s'impose progressivement comme un déterminant stratégique, bien au-delà de sa dimension réglementaire, influençant directement l'attractivité, la fidélisation et la sécurisation des parcours professionnels.

Un outil de politique sociale et managériale à part entière

L'entrée en vigueur de la PSC ne peut être appréhendée comme un simple exercice de mise en conformité. Lorsqu'elle est pensée de manière stratégique, elle devient un levier structurant de politique sociale.

Sur le plan social, elle permet d'instaurer un socle homogène de garanties en matière de santé et de prévoyance, particulièrement adapté à un environnement professionnel marqué par des contraintes physiques et psychologiques importantes.

Sur le plan managérial, elle contribue à renforcer la relation entre l'employeur et les agents, en s'inscrivant dans une approche globale de qualité de vie au travail, de prévention des risques et de reconnaissance des personnels.

Sur le plan opérationnel, sa mise en œuvre suppose une démarche rigoureuse : identification fine des besoins des agents, équilibre financier du dispositif, choix des modalités de contractualisation, définition de garanties pertinentes et soutenables dans la durée.

Ces décisions engagent les établissements sur le long terme et nécessitent une approche structurée, fondée sur l'anticipation et un dialogue social approfondi.

Un chantier complexe qui appelle un accompagnement spécialisé

À mesure que l'échéance de 2027 se rapproche, la complexité du chantier se révèle pleinement. Les établissements doivent composer avec un cadre juridique spécifique à l'hospitalière, articuler les volets santé et prévoyance, intégrer des mécanismes de solidarité, piloter des procédures d'achat exigeantes et assurer un suivi contractuel rigoureux.

À cela s'ajoutent des enjeux de communication et d'appropriation du dispositif par les agents, indispensables à la réussite de la réforme.